

OBJET : GOMETZ-LE-CHÂTEL : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA RD 988

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	17
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Délibération n° 2022-11

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Muriel DORLAND	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Didier PERRIER	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre MEUR

Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS

Délibération n° 2022-11

OBJET : GOMETZ-LE-CHÂTEL : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA RD 988

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU les compétences de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et notamment la compétence « Voirie »,

VU le dispositif régional « Sécurité routière - Amélioration des infrastructures »,

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de sécuriser les modes actifs sur son territoire,

CONSIDÉRANT le résultat des études réalisées par les services du Département pour l'amélioration de la sécurité des traversées piétonnes sur la RD988 dans la commune de Gometz-le-Châtel,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission n°8 « Mobilité, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » en date du 8 décembre 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. AUTORISE le Président à solliciter des subventions au taux maximal auprès de la Région Île-de-France pour la mise en œuvre d'aménagements de sécurité sur la RD 988 à Gometz-le-Châtel.
2. DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget de l'année concernée, chapitre, fonctions et articles nécessaires.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA ,

Délibération n° 2022-11

M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232-20220105-1mc 137830-DE
Date AR Préfecture : 10/01/2022

- Affichée / Publiée le : **10 JAN. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

